

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE GRENOBLE

DATE : 21/02/96  
N° DE DEPOT : 1194  
R.C.S. GRENOBLE : 300 460 284  
N° DE GESTION: 74 B 0030

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----

**MERENCHOLE (SA)**

**11 REYNOARD ZONE PORTE VI  
38100 GRENOBLE**

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

**PV d'assemblée du 31/01/96**

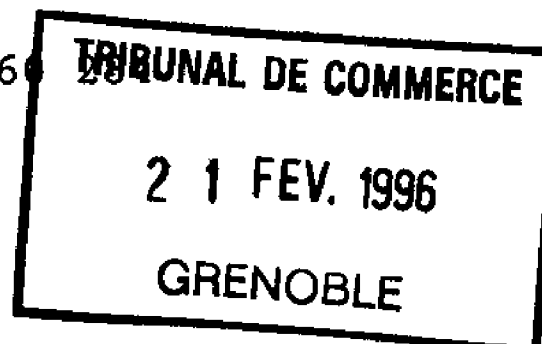
concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

**Changement de Président du Conseil d'Ad.  
Modification administration de la société**

SA MERENCHOLE  
Société anonyme au capital de 250 000 francs  
Siège social : 11, avenue Marie Reynoard Zone Porte  
Villeneuve  
38100 GRENOBLE (ISERE)

74 B 30

R.C.S. GRENOBLE B 300 466



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 31 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize  
Et le trente et un janvier, à dix huit heures,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur  
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- M. Maurice MERENCHOLE, Président du conseil  
d'administration,
- Mme Hélène LOSS, administrateur,
- M. Patrick MERENCHOLE, administrateur.

La séance est présidée par M. Maurice MERENCHOLE en sa  
qualité de président du conseil d'administration, lequel,  
après avoir fait signer la feuille de présence par les  
membres entrant en séance, constate que les administrateurs  
présents réunissent la moitié au moins des membres en  
fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du  
conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions  
figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président du conseil  
d'administration,
- pouvoirs pour les formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le président expose qu'il prend sa retraite au 31  
Janvier 1996 et qu'il ne désire plus exercer les fonctions de  
président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir  
pourvoir à son remplacement en qualité de président du  
conseil.

JP  
MM HL  
initiales

Le conseil accepte cette démission, et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer M. Patrick MERENCHOLE en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur restant à courir.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Patrick MERENCHOLE déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Il est précisé que M. MERENCHOLE Maurice demeure administrateur.

Ainsi le conseil d'administration sera composé comme suit :

M. MERENCHOLE Patrick, président du conseil

M. MERENCHOLE Maurice, administrateur

Mme LOSS Hélène, administrateur.

Un prochain conseil délibérera sur la rémunération du nouveau président du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

M. MERENCHOLE Maurice\*)

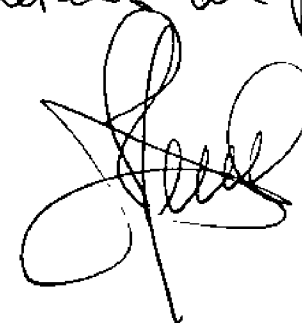
*Bon pour démission des fonctions de  
du conseil d'administration*

Mme LOSS Hélène

*+ Mon*

Président MERENCHOLE Patrick\*\*)

*Bon pour acceptation des  
fonctions du président du conseil*



\*) signature + mention "bon pour démission des fonctions de président du conseil d'administration"

\*\* signature + mention "bon pour acceptation des fonctions de président du conseil"

SA MERENCHOLE  
Société anonyme au capital de 250 000 francs  
Siège social : 11, avenue Marie Reynoard Zone Porte  
Villeneuve  
38100 GRENOBLE (ISERE)

R.C.S. GRENOBLE B 300 460 284

TRIBUNAL DE COMMERCE

21 FEV. 1996

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 31 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize  
Et le trente et un janvier, à dix huit heures,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur  
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- M. Maurice MERENCHOLE, Président du conseil  
d'administration,
- Mme Hélène LOSS, administrateur,
- M. Patrick MERENCHOLE, administrateur.

La séance est présidée par M. Maurice MERENCHOLE en sa  
qualité de président du conseil d'administration, lequel,  
après avoir fait signer la feuille de présence par les  
membres entrant en séance, constate que les administrateurs  
présents réunissent la moitié au moins des membres en  
fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du  
conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions  
figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président du conseil  
d'administration,
- pouvoirs pour les formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le président expose qu'il prend sa retraite au 31  
Janvier 1996 et qu'il ne désire plus exercer les fonctions de  
président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir  
pourvoir à son remplacement en qualité de président du  
conseil.

MD  
MM  
HL  
initiales

Le conseil accepte cette démission, et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer M. Patrick MERENCHOLE en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur restant à courir.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Patrick MERENCHOLE déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Il est précisé que M. MERENCHOLE Maurice demeure administrateur.

Ainsi le conseil d'administration sera composé comme suit :

M. MERENCHOLE Patrick, président du conseil

M. MERENCHOLE Maurice, administrateur

Mme LOSS Hélène, administrateur.

Un prochain conseil délibérera sur la rémunération du nouveau président du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

M. MERENCHOLE Maurice\*

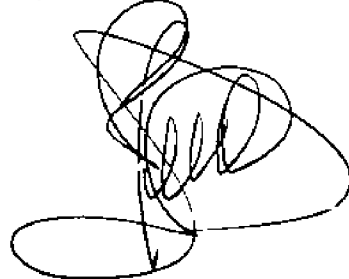
*Bon pour démission des fonctions de  
Président du Conseil d'administration*

Mme LOSS Hélène



MERENCHOLE Patrick\*\*

*Bon pour acceptation des fonctions  
du Président du conseil*



\* signature + mention "bon pour démission des fonctions de président du conseil d'administration"

\*\* signature + mention "bon pour acceptation des fonctions de président du conseil"